



## Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les Villes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

**Séance du vendredi 15 décembre 2023**

**N° CS\_2023\_12\_8**

**Objet : MARCHÉ NEGOCIE - RENOUELEMENT MAINTENANCE ET ACQUISITION  
D'UNE SOLUTION PROGICIELLE DE GESTION DE L'ACTION SOCIALE**

Date de convocation :

Date d'affichage du compte-rendu complet :

**Président de séance** : Monsieur MILLET Pierre-Alain

**Étaient présents (Titulaire(s) ou Suppléant(e)s)** :

Monsieur MILLET Pierre-Alain, Monsieur VIOLLET Alain, Monsieur ARIAGNO Jeff, Monsieur BOUCHACOURT Jean-Luc, Monsieur GUICHARD Rida, Monsieur MBOUNI Levana, Madame MICHAUD Maryse, Monsieur RAPP Florian, Monsieur SOW Abdoulaye, Monsieur MAILLET Eric, Monsieur BON Gaël

**Étaient absents ou excusés et ayant donné pouvoir (Titulaires ou Suppléants)** :

Madame VILLEDIEU Florence (donnant pouvoir à Monsieur BOUCHACOURT Jean-Luc)

**Étaient absents ou excusés** :

Monsieur RIAS Bernard, Monsieur MERMOURI Azdine, Monsieur MOULIN Guillaume, Monsieur BONY Vincent

---

Le SITIV équipe à ce jour ses villes membres de solutions de gestion de l'Action Sociale.

Le marché négocié 2020M05, assurant la fourniture de prestation de maintenance, de formation, d'assistance et d'acquisition de licences applicatives arrive à échéance le 18 août 2024.

Le SITIV souhaite :

- maintenir et consolider le service de maintenance corrective, réglementaire et technologique afin de permettre l'exploitation dans les meilleures conditions des solutions applicatives ;
- garder un parc homogène permettant de constituer une communauté d'utilisateurs et de bénéficier ainsi des compétences développées sur ces solutions par les collaborateurs du S.I.T.I.V. - continuer l'équipement par le déploiement des solutions applicatives actuelles ;
- et, de manière accessoire, être en mesure d'acquérir et de mettre en œuvre de nouveaux modules d'action sociale pour l'un ou l'autre de ses adhérents.

Dès lors, il est proposé de réaliser un marché à bons de commande pour des prestations de maintenance, de formation, d'assistance, et d'acquisition de licences applicatives selon la procédure négociée avec la société ARCHE MC2 en raison des droits exclusifs de la dite société sur ses progiciels au sens de l'alinéa 3 de l'article R2122-3 du code de la commande publique.

Ce marché à bons de commande est prévu pour 1 an reconductible trois fois, dont le budget maximal est estimé à 160 000 euros HT soit 192 000 € TTC.

**LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

CS\_2023\_12\_8

**A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :**

**12 VOIX POUR**

**DÉCIDE**

- D'approuver le marché négocié, pour un montant maximum de 192 000€ TTC sur 1 an, reconductible 3 fois soit une durée totale de 4 ans ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces du marché dans la limite de la réglementation

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

**Pour expédition certifiée conforme,**